

Canada
Province de Québec
Municipalité de Bolton-Est

Séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est,
tenue le 2 août 2010 à 19h à l'hôtel de ville de
Bolton-Est, sous la présidence du maire, Royal Dupuis.

Sont aussi présents:

| | |
|-----------------------|------------|
| M. Roger Gagné, | Siège n° 1 |
| M. Pierre Piché, | Siège n° 2 |
| M. Jonathan Prest, | Siège n° 3 |
| M. Rudy Giordano, | Siège n° 4 |
| M. Daniel Lechasseur, | Siège n° 5 |
| M. Ginette Breton, | Siège n° 6 |

M. Pierre Gagné, Secrétaire-trésorier adjoint

Onze personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR
de la séance ordinaire du 2 août 2010

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de juillet 2010
4. Suivi des séances précédentes
5. Première période de questions
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Dépôt du plan d'évacuation et mesures d'urgence (hôtel de ville de Bolton-Est)
7. **Patrimoine, Culture et Loisirs**
 - 7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine
 - 7.2 Demande de contribution financière de la municipalité d'Eastman pour les enfants de Bolton-Est qui fréquentent son camp de jour
8. **Environnement, Urbanisme et Développement**
 - 8.1 Rapport du comité consultatif en environnement
 - 8.2 Rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi
 - 8.3 Rapport de l'inspecteur en bâtiments
 - 8.4 Adoption du 2^e projet de règlement no 224 modifiant le règlement de zonage no 153
 - 8.5 Appel d'offres pour le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles et recyclables
 - 8.6 Collecte sélective supplémentaire le 3 août 2010
 - 8.7 Avis sur le claim minier
 - 8.8 Échantillonnage du ruisseau de la Serpentine
9. **Rapport financier**
 - 9.1 Comptes payés

- 9.2 Comptes à payer
- 9.3 Revenus
- 9.4 Dépenses prévues
 - 9.4.1 Renouvellement du contrat de service de Duotel inc. : Entretien du système téléphonique et messagerie (475\$/an)

10. Rapport du Maire

11. Rapport de la MRC

12. Administration

- 12.1 Correspondance
- 12.2 Nomination du maire suppléant (pour 5 mois)
- 12.3 Congrès FQM 2010
- 12.4 Colloque de zone ADMQ
- 12.5 Non-renouvellement de l'entente intermunicipale de loisirs (ville de Waterloo)
- 12.6 Appui financier au projet d'agrandissement du centre sportif La Ruche

13. Voirie

- 13.1 Rapport du comité d'infrastructures
- 13.2 Contrat pour l'asphaltage du chemin Cameron
- 13.3 Travaux sur les chemins Baker Pond et Lac Nick
- 13.4 Mandat à l'ingénieur Paul Montagne dans le cadre de l'application du règlement no 215 (carrières et sablières)
- 13.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : compensation de base aux municipalités
- 13.6 Affichage du poste permanent d'inspecteur municipal et en voirie

14. Divers

15. Deuxième période de questions

16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Ayant constaté un quorum, Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 10-08-230

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux de juillet 2010

RÉSOLUTION 10-08-231

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2010 et de la séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2010 soient adoptés tels que soumis.

Adoptée.

4. Suivi des séances précédentes

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

Le règlement no 225 a été transmis à la MRC pour approbation en juin et le certificat de conformité du règlement a été émis le 12 juillet. Ledit règlement est donc en vigueur depuis cette date.

En raison de vacances annuelles, les règlements d'urbanisme adoptés en juillet (226 à 230) n'ont pas encore été transmis à la MRC. Certains n'ont pas besoin de l'approbation de la MRC pour entrer en vigueur. Des avis publics seront affichés au cours du mois courant à cet effet. Les règlements de zonage et de lotissement nécessiteront cependant le certificat de conformité émis par la MRC.

Des entrevues ont été tenues pour l'attribution du poste de chargé de projet en développement durable et environnement. Le processus n'est pas encore complété.

Les travaux de drainage et de remplacement de ponceaux sur le chemin Bellevue sont complétés. Du bris de roc a été nécessaire à certains endroits. Le coût des travaux devrait être inférieur au budget autorisé. Le comité d'infrastructures recommande de reporter à l'an

prochain la réalisation des travaux de réfection de la chaussée pour évaluer l'impact des travaux de drainage réalisés cette année.

L'analyse des échantillons d'eau potable et du puits de l'hôtel de ville et du parc n'a révélé aucune contamination. L'eau est donc potable et l'interdiction de consommation a été levée.

5. Première période de questions

Le maire indique que la période de questions aura une durée maximale de 15 minutes. Lors de cette période de questions, les personnes présentes seront invitées à traiter de sujets qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour.

Le maire explique aussi qu'un bref résumé des sujets traités lors de la période de questions apparaîtra au procès-verbal de la séance. Les personnes qui souhaitent poser des questions devront d'abord s'identifier.

Des questions ont été soulevées relativement aux sujets suivants :

- publication des procès-verbaux de la municipalité sur son site web: le maire répond qu'ils sont déjà disponibles jusqu'en mai et que ceux de juin et juillet le seraient très bientôt. Toutefois on peut déjà se référer aux faits saillants des séances sur notre site web.
- Renouvellement du contrat de cueillette et transport des matières résiduelles: le maire répond que le processus était amorcé et qu'une première analyse avait été confiée au CCE.
- travaux à venir sur le chemin Baker Pond; le maire répond que lorsque les cahiers de charge seront prêts, ils pourront être consultés à l'hôtel de ville.
- situation de la directrice générale, Mme Edwards: Le maire répond que selon les assureurs de la municipalité, le retour de Mme Edwards n'était pas prévu avant le 13 septembre.

Puisqu'il n'y a plus de questions, le maire met fin à la période de questions.

6. Sécurité publique

6.1 Dépôt du plan d'évacuation et mesures d'urgence (hôtel de ville de Bolton-Est)

Le directeur général adjoint dépose le plan d'évacuation et mesures d'urgence pour l'hôtel de ville de Bolton-Est préparé par le préventionniste Paul Robitaille. Ce plan d'évacuation devra être soumis aux employés de l'hôtel de ville qui sont tous appelés à le mettre en œuvre. Ledit plan sera laissé à la réception de l'hôtel de ville, à la portée de tous les occupants.

7. Patrimoine, Culture et Loisirs

7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, fait rapport verbalement des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil. Aucun rapport n'a été déposé.

7.2 Demande de contribution financière de la municipalité d'Eastman pour les enfants de Bolton-Est qui fréquentent son camp de jour

Après discussions, les membres du conseil se sont entendus pour reporter ce point pour discussion lors du prochain caucus.

Toutefois, une communication sera quand même envoyée à la municipalité d'Eastman pour leur demander qu'ils facturent eux-mêmes les parents pour la surtaxe et qu'après coup nous les rembourserons selon les modalités appliquées pour les autres camps de jour.

8. Environnement, Urbanisme et Développement

8.1 Rapport du comité consultatif en environnement

La présidente du comité consultatif en environnement, la conseillère Ginette Breton, fait rapport d'une rencontre tenue au Lac Trouser le 15 juillet et dépose un compte rendu de cette rencontre. Le comité faisant relâche pour l'été, il n'y a pas de rapport du comité.

8.2 Rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi

La conseillère Ginette Breton dépose le rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la vallée de la Missisquoi Nord qui a tenu une rencontre le 6 juillet 2010.

8.3 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Le directeur général adjoint dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments au 31 juillet 2010 incluant le rapport d'inspection forestière préparé par Émilio Lembo, inspecteur en foresterie de la MRC de Memphrémagog. Copie du rapport a été remise au conseil qui en prend acte.

8.4 Adoption du 2^e projet de règlement no 224 modifiant le règlement de zonage no 153

RÉSOLUTION 10-08-232

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 1^{er} février 2010;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 août 2010 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le 2^e projet de règlement no 224 modifiant le règlement de zonage no 153 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

8.5 Appel d'offres pour le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles et recyclables

RÉSOLUTION 10-08-233

ATTENDU QUE le contrat pour la cueillette et le transport des déchets, incluant la collecte sélective des matières recyclables, prendra fin le 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE le Comité consultatif en environnement a manifesté son intérêt à étudier le cahier de charge et à soumettre ses recommandations pour la préparation du prochain appel d'offres;

ATTENDU QU'il y a lieu de soumettre ces recommandations au conseil pour décision avant que le cahier de charge ne soit modifié et l'appel d'offres lancé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton

APPUYÉ PAR : Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE mandater le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité afin qu'il étudie le cahier de charge et qu'il soumette ses recommandations pour la préparation du prochain cahier de charge et de l'appel d'offres lors du caucus du 1^{er} septembre 2010;

Adoptée.

8.6 Collecte sélective supplémentaire le 3 août 2010

RÉSOLUTION 10-08-234

ATTENDU QUE le calendrier de vidanges et récupération transmis à la population comporte une erreur en ce qu'il prévoit une collecte de récupération le 3 août 2010, laquelle n'est pas incluse au contrat avec l'entrepreneur chargé de la collecte;

ATTENDU QUE l'erreur a été constatée trop tard pour qu'un communiqué puisse être transmis à la population en temps voulu pour annuler la collecte;

ATTENDU QUE l'entrepreneur accepte de procéder à la collecte en contrepartie du paiement d'un taux horaire de 85\$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser une collecte de recyclage supplémentaire le 3 août 2010 et de verser aux Entreprises Raymond Cherrier des frais supplémentaires pour la collecte au taux de 85\$ l'heure (taxes en sus), le tout pour un montant ne dépassant pas 850\$ (Taxes en sus).

Adoptée.

Poste de dépense : 02-451-02-446

8.7 Avis sur le claim minier

RÉSOLUTION 10-08-235

ATTENDU QU'en juin 2010, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a signifié à la municipalité un avis visant à l'informer qu'un claim minier est en voie d'être émis dans les limites du territoire urbanisé de Bolton-Est et plus spécifiquement dans le périmètre urbain de Bolton-Centre;

ATTENDU QUE le ministère demande à la municipalité de lui fournir la liste des équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés municipales auxquels elle souhaite restreindre l'accès lors de la réalisation des travaux d'exploration minière;

ATTENDU QUE le ministère demande aussi à la municipalité de se prononcer sur les conditions que le Ministre pourrait imposer au titulaire du claim lors de la réalisation des travaux dans les 15 jours de la réception de l'avis;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint a écrit à la registraire du ministère pour demander une prolongation de délai de deux mois pour permettre à la municipalité de pousser plus loin sa réflexion et sa recherche;

ATTENDU QUE la municipalité a consulté l'urbaniste Serge Côté à l'égard de cette demande, afin d'obtenir son avis urbanistique, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE l'avis de notre urbaniste, qui a été transmis à la registraire avec la demande de prolongation de délai, soulève de nombreuses problématiques d'importance;

ATTENDU QUE la registraire du ministère nous a bien indiqué qu'il s'agit d'un simple processus de consultation et que le Ministère n'a pas à obtenir l'accord de la municipalité pour accorder le claim minier;

ATTENDU QUE la municipalité ne connaît pas l'identité de celui ou ceux qui veulent obtenir ce claim non plus que le type d'exploitation qu'il entend réaliser;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog s'apprête à donner son appui au mémoire de la FQM concernant le projet de loi no 79 qui traite entre autres d'exploration minière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton

APPUYÉ PAR : Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE signifier au ministère des Ressources naturelles et de la Faune que la municipalité de Bolton-Est s'oppose, dans les circonstances, à l'émission d'un claim minier sur son territoire;

DE mandater le maire afin qu'il écrive au Ministre et qu'il assume le suivi du dossier auprès du Ministère pour s'assurer que la municipalité et la communauté soient protégées des effets nocifs que pourraient avoir des travaux d'exploration minière sur le territoire;

ET D'appuyer, à l'instar de la MRC de Memphrémagog, le mémoire de la FQM dans le cadre du projet de loi 79 relativement à l'exploration minière.

Adoptée.

8.8 Échantillonnage du ruisseau de la Serpentine

RÉSOLUTION 10-08-236

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme d'échantillonnage des tributaires de la MRC de Memphrémagog, la municipalité souhaite faire ajouter un poste d'échantillonnage pour le ruisseau de la Serpentine;

ATTENDU QUE ledit poste sera situé sur le territoire de la municipalité d'Eastman, à la jonction du ruisseau et de la rivière Missisquoi Nord;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité d'Eastman a donné son accord verbal à l'implantation de ce poste d'échantillonnage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE demander à la MRC de procéder à l'échantillonnage de la Serpentine à l'endroit discuté et d'autoriser le paiement à la MRC de Memphrémagog des frais afférents, le tout pour un montant d'environ 150\$ pour les trois échantillonnages prévus.

Adoptée.

Poste de dépense : 02-610-01-419

9. Rapport financier

9.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 10-08-237

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la liste des comptes payés, conformément au règlement numéro 86-1995, au 31 juillet 2010 soit approuvée.

SALAIRES

| | |
|----------------------|------------------|
| Administration. | 2 875,49 |
| Urbanisme. | 2 098,76 |
| Environnement | 0 |
| Voirie | 3 375,81 |
| Élus | 2 181,41 |
| | ----- |
| | <u>10 531,47</u> |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|----------------------|---------------|
| Administration | 115,00 |
| | ----- |
| | <u>115,00</u> |

AUTRES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

| | |
|--|------------------|
| Hydro-Québec (hôtel de ville) | 520,32 |
| Bell Canada | 453,00 |
| Axion | 116,26 |
| Poste Canada | 75,05 |
| Financière Banque Nationale (remb. prêt) | 8 572,65 |
| Municipalité Eastman (contrat incendie) | 9 354,00 |
| | ----- |
| | <u>19 091,28</u> |

TRANSPORT

| | |
|----------------|---------------|
| Hydro-Qc | 303,89 |
| | ----- |
| | <u>303,89</u> |

HYGIENE DU MILIEU

| | |
|------------------------|-----------------|
| Contrat (ordure) | 5 910,35 |
| | ----- |
| | <u>5 910,35</u> |

TOTAL 35 952,09

Adoptée.

RÉSOLUTION 10-08-238

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE les comptes payés suivants, préautorisés par les résolutions 10-01-008, 10-07-223, soient approuvés:

| | |
|--|---------------|
| Jennifer Gaudreau (camp de jour) | 122,50 |
| Succession Earl Paige (loc. terrain) | 195,00 |
| | <hr/> |
| | <u>317,50</u> |

Adoptée.

TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2010: 36 269.59

9.2 Comptes à payer

RÉSOLUTION 10-08-239

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la liste des comptes à payer au 31 juillet 2010 soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement:

| | |
|--|-----------|
| Petite caisse | 193,47 |
| MRC Memphrémagog (quotes-parts) | 901,58 |
| Ministre du revenu (contribution employeur) ... 3 | 369,40 |
| Receveur général du Canada (part employeur) ... 1 | 519,78 |
| Fond d'information foncière (mutation) | 42,00 |
| Malem (site web) | 1 315,00 |
| Liane Boisvert (Salaire et déplacement) | 1 036,00 |
| Desjardins (assurance collective) | 1 610,42 |
| Desjardins (avantages sociaux) | 361,40 |
| Pierre Gagné (frais de déplacement) | 55,64 |
| Pierre Plante (frais de déplacement) | 230,36 |
| Remi Verreault (frais de déplacement) | 654,78 |
| Pierre Plante (logiciel) | 64,16 |
| Jennifer Gaudreau (frais de déplacement) | 12,69 |
| Virginia Jasper (conciergerie & achats) | 846,91 |
| Sani Eco (recyclage) | 547,62 |
| Paysagement L'Unick (entretien estival) | 722,40 |
| Marché d'Austin (essence véhicule) | 236,04 |
| Laboratoire S.M. (analyses de gravier) | 193,24 |
| R.I.E.D.S.B.M. (enfouissement) | 3 134,50 |
| Bureau en gros | 222,01 |
| Roger Gagné (frais de déplacements) | 20,80 |
| Ponceaux de l'Estrie (ponceaux ch. Bellevue) ... 4 | 395,92 |
| Daniel Lechasseur (frais de déplacement)..... | 38,58 |
| Centre d'affaires Eastman (Insight) | 286,42 |
| Raymond Chabot Grant Thornton (vérification) ... 2 | 511,47 |
| R.T.D. (nivelage) | 719,58 |
| R.T.D. (projet Bellevue) | 17 323,50 |
| Eau Labrador (Eau potable) | 77,81 |
| Municipalité d'Austin (préventionniste) | 754,12 |
| Monty Coulombe (dossier juridique) | 1 101,57 |
| Alpha net (entretien informatique). | 970,73 |
| Alpha net (achat d'ordinateur) | 956,66 |
| Ascenseur Allard | 186,25 |
| Médias Transcontinental (affichage d'un poste) | 172,09 |
| Giroux & Giroux (matériel d'entretien) | 341,22 |
| Martial Bouthillette (débroussaillage) | 2 065,61 |
| Duotel inc. (service téléphonique) | 649,04 |

| | |
|--|------------------|
| Royal Dupuis (remboursement papeterie) | 321,24 |
| Shelly Fabian | 1 886,53 |
| S.P.A. de Granby (récupération d'animaux) | 114,00 |
| Association prop. De Lac-Nick (analyse d'eau) .. | 2 666,66 |
| Léo Beaudoin (rapport géodésique) | 1 294,03 |
| Gérin Pomerleau Couture (terrain) | 932,06 |
| Mélissa Touchette (camp de jour) | 90,00 |
| SCU (Serge Côté, urbaniste) | 814,11\$ |
| | ----- |
| | <u>57 959.46</u> |

Adoptée.

9.3 Revenus

Juillet 2010

| | |
|----------------------|------------------|
| Taxes | 15 593,13 |
| Revenus divers | 5 630,48 |
| | ----- |
| | <u>21 223,61</u> |

9.4 Dépenses prévues

9.4.1 Renouvellement du contrat de service de Duotel inc. : Entretien du système téléphonique et messagerie (475\$/an)

RÉSOLUTION 10-08-240

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Gagné

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser le renouvellement du contrat de service de Duotel inc pour l'entretien du système téléphonique et la messagerie, le tout pour un montant de 475\$ par an, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Adoptée.

Poste de dépense : 02-190-00-331

10. Rapport du maire

- Installation d'une lumière au coin de la 245 et du chemin Pinard :

Une pétition de citoyens du domaine des berges du lac Nick nous a été acheminée ainsi que plusieurs courriels à cet effet. J'ai aussi rencontré deux citoyens du secteur. Une vérification a aussi été effectuée auprès du ministère des Transports afin de connaître les coûts et responsabilités des parties dans ce dossier. Après discussions, le conseil suggère d'effectuer une analyse élargie des besoins sur son territoire pour ce type d'installations. À suivre.

- Berce du caucase (Hogweed):

Nous avons reçu en juillet beaucoup d'appels de citoyens préoccupés par les effets sur leur santé de cette plante. Nous nous sommes empressés de rendre disponible sur notre site web ainsi qu'à notre

réception à l'hôtel de ville la documentation utile à cet effet.

De plus, nous avons reçu une lettre de Mme Pamela Galvin sur le même sujet. Je lui ai remis personnellement la documentation à cet effet et lui ai expliqué les responsabilités de la municipalité dans ce type de dossier.

- Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord (CAB): Nous avons reçu une demande d'aide financière de la part de cet organisme qui dessert notre territoire. Après vérification le printemps dernier il s'est avéré à notre grand étonnement qu'il n'y avait aucun bénéficiaire de leurs services parmi nos citoyens. Toutefois, nous allons quand même analyser leur demande dans le cadre de notre politique de dons à venir.

11. Rapport de la MRC

Le conseil des maires de la MRC n'ayant pas siégé en juillet, le maire n'a pas de rapport à présenter.

12. Administration

12.1 Correspondance

Le directeur général adjoint dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. Les citoyens sont invités à venir consulter cette correspondance au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés seront détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

12.2 Nomination du maire suppléant (pour 5 mois)

RÉSOLUTION 10-08-241

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE nommer le conseiller Daniel Lechasseur à titre de maire suppléant à compter de ce jour et pour une période de 5 mois, le prochain maire suppléant devant par ailleurs être nommé lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de janvier 2011.

Adoptée.

12.3 Congrès FQM 2010

RÉSOLUTION 10-08-242

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser le maire à participer au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui se tiendra les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre au Centre des Congrès de Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au congrès au montant de 540\$, et le remboursement des frais de déplacement, repas et hébergement selon la politique établie par la municipalité.

Adoptée.

*Postes de dépense : 02-110-00-310
02-110-00-454 (à créer)*

12.4 Colloque de zone ADMQ

RÉSOLUTION 10-08-243

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser la directrice générale, Lucy Edwards, ou en son absence, le directeur général adjoint, Pierre Gagné, à participer au colloque régional annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra jeudi, le 23 septembre 2010 au Centre communautaire de Valcourt;

ET D'autoriser le paiement, à l'ADMQ Estrie, des frais d'inscription au congrès au montant de 85\$ (incluant les documents, le repas du midi et le souper) et le remboursement des frais de déplacement, selon la politique établie par la municipalité.

Adoptée.

*Postes de dépense : 02-130-00-454
02-130-00-310*

12.5 Non-renouvellement de l'entente intermunicipale de loisirs (ville de Waterloo)

RÉSOLUTION 10-08-244

ATTENDU QUE la municipalité avait conclu, avec la ville de Waterloo, comme plusieurs autres municipalités de la région, une entente intermunicipale de loisirs;

ATTENDU QUE le maire de la ville de Waterloo a fait savoir à ses homologues que les frais rattachés à cette entente allaient être majorés au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE les activités du service de loisirs de Waterloo sont très peu utilisés par les résidents de Bolton-Est (environ 4 résidents par année s'inscrivent aux diverses activités);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'informer la ville de Waterloo que la municipalité de Bolton-Est n'a pas l'intention de renouveler l'entente intermunicipale de loisirs qui la lie à la ville.

Adoptée.

12.6 Appui financier au projet d'agrandissement du centre sportif La Ruche

RÉSOLUTION 10-08-245

ATTENDU QU'un projet d'agrandissement et de réaménagement du centre sportif de l'École secondaire de La Ruche totalisant 19 M\$ a été présenté aux maires de la MRC de Memphrémagog à l'automne 2009;

ATTENDU QUE le financement du projet prévoit l'obtention d'une subvention de Chantiers Canada Québec (12,5M\$) et des contributions de la ville de Magog (4M\$), la Commission scolaire des Sommets (1M\$) et une levée de fonds de la Fondation de La Ruche (1M\$);

ATTENDU QUE les responsables du projet ont aussi sollicité l'appui financier de la MRC de Memphrémagog (500 000\$);

ATTENDU QUE le projet permettra d'avoir de nouveaux plateaux sportifs pour les élèves de l'école secondaire La Ruche, pour la population en général et pour une multitude d'organismes sportifs et communautaires;

ATTENDU QUE le projet répond à la demande grandissante d'utilisation des plateaux du centre sportif La Ruche par les citoyens de tous âges de la région;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est veut favoriser la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager sa population et en particulier ses jeunes à adopter de saines habitudes de vie et d'alimentation;

ATTENDU QUE le conseil considère que la municipalité doit participer financièrement au projet, au prorata de la fréquentation actuelle de ses résidents;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Bolton-Est sera mieux desservie par les installations projetées;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du partage proposé de la contribution attendue de la MRC de Memphrémagog, excluant la Ville de Magog, au montant de 500 000\$, lequel a été établi en fonction de la fréquentation totale des résidents de chaque municipalité;

ATTENDU QUE la contribution attendue de Bolton-Est totalise 13 148\$ le tout, tel qu'il appert du document produit à cet effet par la MRC de Memphrémagog déposé avec les présentes pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE cette contribution pourra être versée sur trois ou cinq ans, intérêts en sus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU:

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Est :

- approuve le partage proposé de la contribution attendue des municipalités membres de la MRC de Memphrémagog;
- s'engage à verser, sur trois ans, ladite contribution de 13 148\$, répartie en trois versements égaux de 4 383\$ (plus les intérêts) ;
- et s'engage à réserver les sommes requises au budget des exercices financiers à venir, lorsqu'il aura reçu confirmation de la MRC de sa contribution au projet.

Adoptée.

13. Voirie

13.1 Rapport du comité d'infrastructures

Le directeur général adjoint dépose le compte-rendu de la réunion du comité d'infrastructures tenue le 8 juillet 2010. Le président du comité a fait lecture du compte-rendu. Une copie a déjà été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

Le conseiller Rudy Giordano propose d'adopter une résolution relativement au creusage d'un fossé du côté Est du chemin du lac Nick vers le chemin public. Tous les membres du conseil consentent à l'ajout de cette proposition.

RÉSOLUTION 10-08-246

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser le chargé de projet en voirie à engager des dépenses maximales de 2 500\$ pour permettre le creusage d'un fossé du côté Est du lac Nick vers le chemin public et d'autoriser le paiement des factures sur présentation.

Adoptée.

Poste de dépense : 02-320-02-521

13.2 Contrat pour l'asphaltage du chemin Cameron

RÉSOLUTION 10-08-247

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé qu'une demande de soumissions par invitation pour l'asphaltage du chemin Cameron soit transmise à deux entrepreneurs,

soit Construction DJL et Les Entreprises Bourget;

ATTENDU QUE les coûts des travaux prévus devaient totaliser moins de 25 000\$;

ATTENDU QUE les Entreprises Bourget ont informé le chargé de projet en voirie qu'ils ne s'adonnaient plus à ce type de travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet a obtenu des prix auprès de Construction DJL inc. et de Pavage Maska;

ATTENDU QUE Pavage Maska a fourni le meilleur prix, soit 16 612,96\$, taxes et excavation en sus alors que Construction DJL a fourni un prix de 21 440\$ taxes et excavation en sus;

ATTENDU QUE le chargé de projet recommande au conseil d'accorder le contrat à Pavage Maska et d'autoriser une dépense totalisant 19 825,75\$ (taxes en sus) incluant notamment les frais d'excavation;

ATTENDU QUE ce projet fera partie du plan d'intervention qui sera soumis au MAMROT dans le cadre du programme de subvention TECQ (taxe d'accises);

ATTENDU QUE les crédits budgétaires suffisants ont été prévus au budget 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'accorder à Pavage Maska le contrat d'asphaltage pavage du Chemin Cameron pour un montant de 16 612,75\$ (taxes en sus);

D'autoriser, pour la réalisation de ce projet, des dépenses totalisant 19 825,75\$ (taxes en sus);

D'immobiliser cette dépense conformément à la politique de capitalisation de la municipalité et d'affecter le surplus accumulé de la municipalité pour pourvoir au paiement de ces travaux;

ET D'appliquer au paiement de ces travaux, en lieu et place du surplus accumulé, toute subvention qui pourrait être accordée à la municipalité pour cet objet, notamment dans le cadre du programme TECQ (taxe d'accises).

Adopté.

Poste de dépense : 03-310-00-721

13.3 Travaux sur les chemins Baker Pond et Lac Nick

RÉSOLUTION 10-08-248

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'une partie du chemin Baker et d'une partie du chemin du lac Nick ont été prévus au budget de 2010 et que des crédits budgétaires totalisant 77 000\$ ont été prévus pour ces

objets;

ATTENDU QUE le conseil souhaite s'assurer qu'il pourra entreprendre indépendamment un projet ou l'autre advenant que les crédits budgétaires prévus soient insuffisants;

ATTENDU QUE ces projets feront partie du plan d'intervention qui sera soumis au MAMROT dans le cadre du programme de subvention TECQ (taxe d'accises);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE mandater le chargé de projet en voirie afin qu'il prépare deux appels d'offres par invitation distincte, l'un pour la réfection d'une partie du chemin Baker et l'autre pour une partie du chemin Lac Nick;

ET D'inviter les entrepreneurs suivants à fournir des soumissions :

Pour le chemin Baker : R.T.D. Excavation
 Excavation Guy Ethier
 Roch Vallières inc.
 Excavation Julien Pouliot inc.
 Excavation 2000
 Excavation Steve Johnson

Pour le chemin Lac Nick : R.T.D. Excavation
 Excavation Guy Ethier

Adoptée.

13.4 Mandat à l'ingénieur Paul Montagne dans le cadre de l'application du règlement no 215 (carrières et sablières)

RÉSOLUTION 10-08-249

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 215 intitulé « Règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que la municipalité peut s'adjoindre les services de ressources professionnelles ayant les compétences pour l'assister dans l'application de ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE sans un bon suivi, les revenus attendus pourraient ne pas être au rendez-vous et la municipalité se verrait lésée;

ATTENDU QUE l'ingénieur Paul Montagne, un spécialiste en la matière, offre ses services à la municipalité pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE mandater l'ingénieur Paul Montagne pour assister les administrateurs municipaux dans l'application de son Règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

D'autoriser le paiement des honoraires de l'ingénieur au taux de 40\$ /h, jusqu'à concurrence de 5 000\$ pour l'année 2010;

Adopté.

Poste de dépense : 02-320-00-411

13.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : compensation de base aux municipalités

RÉSOLUTION 10-08-250

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 77 742\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe déposera, dans les délais signifiés, l'annexe B dûment complétée de la reddition des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

13.6 Affichage du poste permanent d'inspecteur municipal et en voirie

RÉSOLUTION 10-08-251

ATTENDU QUE le poste permanent d'inspecteur municipal et en voirie doit être affiché pour être comblé d'ici le 24 septembre, date à laquelle se termine le mandat du chargé de projet en voirie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ouvrir le poste d'inspecteur municipal et en voirie;

D'autoriser le directeur général adjoint à préparer et faire paraître une annonce pour le poste permanent, dans le journal le Reflet du Lac, dans le Record et sur le site d'Emploi-Québec;

ET D'autoriser le paiement des frais de publication de l'annonce.

Adopté.

Poste de dépense : 02-190-00-341

14. Divers

15. Deuxième période de questions

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

- Date de construction prévue pour le projet du centre sportif La Ruche. Le maire répond que la première phase des travaux sera complétée pour septembre 2011;
- Demande à l'effet de nommer la personne lorsqu'on parle du chargé de projet en voirie;
- Émondage en bordure du chemin Public. Le maire répond qu'en vertu des servitudes habituelles d'Hydro-Québec, il était difficile de bien encadrer le travail de ces derniers;
- Demande à l'effet de spécifier le numéro des résolutions du CCU qui recommandent l'adoption d'un règlement ou d'une disposition;
- Niveau du lac Nick qui est très bas. Cause potentielle: Existence d'un barrage régulateur désuet du niveau d'eau à la décharge du lac Nick. Le maire répond que l'on fera des vérifications auprès du MDDEP sur les hypothèses émises et de la pertinence à apporter des correctifs.

Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, le maire met fin à la période de questions.

16. Levée de la séance

La levée de la séance a été proposée par le conseiller Rudy Giordano à 21h27

Le tout, respectueusement soumis,

Royal Dupuis
Maire

Pierre Gagné
Secrétaire-trésorier adjoint

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.